

PROGRAMME PROVISOIRE DE LA COURSE DE COTE HISTORIQUE DE CORSAVY - VHC

ARTICLE 1. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association **Vallespir Retro Courses (V.R.C)** organise les 23 & 24 Juin 2012 avec le concours de l'ASAC du Roussillon une épreuve automobile Nationale de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée :

3^e COURSE DE COTE VHC HISTORIQUE DE CORSAVY

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la montagne 2012.

Le présent programme n'a été encore approuvé par le Comité Régional du Languedoc Roussillon ni enregistré à la FFSA.

Comité d'Organisation

Président : Patrick RABETLLAT
Trésorière : Élisabeth RIBES
Secrétaire : Jacques CEDO
Secrétariat de l'épreuve : Vallespir Retro Courses
Bruno VERMONT 02 rue Hyacinthe RIGAUD 66430 Bompas
Tel : 06 62 36 98 84 - Fax : 04 68 39 34 82
E-mail : vrc66@orange.fr

Permanence de l'épreuve :

Lieu : Centre Sport et Loisir de la Baillie à Arles sur Tech
Date : 23 & 24 Juin 2012
Horaires : le 23/06 de 15H00 à 19H00 & le 24/06 de 7H45 à 19H15.

1.1. OFFICIELS

Directeur de Course :
Directeur de Course adjoint :
Commissaires Sportifs :
Commissaire Technique responsable :
Commissaires Techniques adjoints :
Responsable commissaires de route :
Chargé des relations avec les concurrents :
Chargé des relations avec la presse :

1.2. HORAIRES

18 Juin 2012 - Clôture des engagements.

22 Juin 2012 - Publication de la liste des engagés.

Samedi 23 Juin 2012

15H00/19H00 - Vérifications Administratives et Techniques centre la Baillie à Arles sur Tech.

Dimanche 24 Juin 2012

7H45/8H30 - Vérifications Administratives et Techniques centre la Baillie à Arles sur Tech
8H30 - Affichage de la liste des autorisés à prendre le départ.
8H35 - Briefing / présence obligatoire.
8H45 - Départ en convoi.
9H00/12H15 - 2 montées d'essai.
13H30/19H00 - 3 montées de course.
19H15 - Remise des prix / Centre et Loisir de la Baillie à Arles/Tech.

ARTICLE 2. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 90.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (**PTH/PTN**), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures en conformité pour participer à un rallye Classic.

2.1. CONDITION D'ADMISSION DES VOITURES

Sont admises toutes les voitures homologuées FIA / FFSA dans les périodes, catégories et classes, ci-dessous définies :

C, D, E, F, GR, G1, G2, HR, H1, H2, I et IR.

Les voitures admises sont réparties et regroupées comme suit :

Catégorie 1 (1919 – 1969)

Catégorie 1 (T, GT)

A1 jusqu'à 850 cm3
A2 jusqu'à 1150 cm3
A3 jusqu'à 1300 cm3
A4 jusqu'à 1600 cm3
A5 jusqu'à 2000 cm3
A6 au dessus de 2000 cm3

Catégorie 1 S (TC, GTS, GTP HST)

A1S jusqu'à 850 cm3
A2S jusqu'à 1150 cm3
A3S jusqu'à 1300 cm3
A4S jusqu'à 1600 cm3
A5S jusqu'à 2000 cm3
A6S au dessus de 2000 cm3

Catégorie 2 (1970 – 1975)

Catégorie 2 (T, GT)

B1 jusqu'à 1150 cm3
B2 jusqu'à 1300 cm3
B3 jusqu'à 1600 cm3
B4 jusqu'à 2000 cm3
B5 jusqu'à 2500 cm3
B6 au dessus de 2500 cm3

Catégorie 2 S (TC, GTS, HST, GTP)

B1S jusqu'à 1150 cm3
B2S jusqu'à 1300 cm3
B3S jusqu'à 1600 cm3
B4S jusqu'à 2000 cm3
B5S jusqu'à 2500 cm3
B6S au dessus de 2500 cm3

Catégorie 3 (1976 – 1981)

Catégorie 3 (T, GT)

C1 jusqu'à 1300 cm3
C2 jusqu'à 1600 cm3
C3 jusqu'à 2000 cm3
C4 jusqu'à 2500 cm3
C5 au dessus de 2500 cm3

Catégorie 3 S (TC, GTS, HST, GTP)

C1S jusqu'à 1300 cm3
C2S jusqu'à 1600 cm3
C3S jusqu'à 2000 cm3
C4S jusqu'à 2500 cm3
C5S au dessus de 2500 cm3

Catégorie 4 : Monoplace et Course biplaces.

D1 1919-1961	pas de limite de cylindrée
D2 1961-1969	jusqu'à 1300 cm3
D3 1961-1969	jusqu'à 1600 cm3
D4 1961-1969	jusqu'à 2000 cm3
D5 1961-1969	au dessus de 2000 cm3
D6 1970-1976	jusqu'à 1300 cm3
D7 1970-1976	jusqu'à 1600 cm3
D8 1970-1976	jusqu'à 2000 cm3
D9 1970-1976	au dessus de 2000 cm3
D10 1977-1982	jusqu'à 1300 cm3
D11 1977-1982	jusqu'à 1605 cm3
D12 1977-1982	jusqu'à 2000 cm3
D13 1977-1982	au dessus de 2000 cm3
D14 1985	Formule Ford

Catégorie 5 : Groupe B construites avant 1986

Les voitures du Groupe B avec PTH ou PTN construites avant 1986 pourront participer aux épreuves de la Coupe de France de la Montagne VHC mais ne seront pas éligibles pour la Coupe de France.

Sont admises, dans un classement séparé, les voitures en conformité pour participer à un rallye Classic.

ARTICLE 3. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs.

Équipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 4. PUBLICITE

Il est permis d'apposer toute publicité sur les véhicules, sous réserve :

- qu'elle soit conforme aux règlements de la FIA (éventuellement aux règlements nationaux) ;
 - qu'elle ne soit pas contraire aux bonnes mœurs.
- Les vitres latérales doivent rester libres de toute publicité.

ARTICLE 5. LICENCES

Est admis comme concurrent toute personne physique ou morale, titulaire d'une licence de concurrent valable pour l'année en cours.

Le conducteur doit obligatoirement être titulaire d'une licence de conducteur valable pour l'année en cours.

ARTICLE 6. ASSURANCES

Conformément aux prescriptions légales, l'organisateur a conclu une assurance en conformité de la réglementation française.

Les droits d'engagement comprennent dans tous les cas la prime d'assurance Responsabilité Civile du concurrent.

L'assurance Responsabilité Civile de l'organisateur est valable pour toute la durée de la manifestation, tant durant les essais officiels et les manches de course, que pour les déplacements du lieu de stationnement à la piste de compétition et retour.

Chaque concurrent circule sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux choses.

Chaque concurrent est totalement responsable de son ou de ses assurances.

ARTICLE 7. PARCOURS

La course de côte se court sur la D43 entre Arles sur Tech et Corsavy sur une distance de 4.580 Kms.

Départ : sur la D43 en direction de Corsavy, 250 m après le panneau de sortie d'Arles sur Tech.

Arrivée : sur la D43 en direction de Corsavy, 110 m avant le panneau d'entrée de Corsavy.

Parc de départ : Centre Sport et Loisir de la Baillie à Arles sur Tech.

Acheminement en convoi entre le parc et la ligne de départ.

Retour en convoi en direction du parc fermé.

Parc fermé : Centre Sport et Loisir de la Baillie à Arles sur Tech.

ARTICLE 8. INSCRIPTIONS

Les frais de participation sont fixés à **175 €** (350 € sans la publicité de l'organisateur).

Date de clôture des engagements : le 18 Juin 2012 à minuit (date du cachet de la poste faisant foi).

Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} et de la 10^{ème} page du PTH.

L'inscription ne sera acceptée que si elle est accompagnée des droits d'engagement et reçue dans les délais.

Le participant régulièrement engagé ne prenant pas le départ, ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, une somme de 70 € restant acquise à l'organisation pour couvrir les frais déjà engagés.

ARTICLE 9. CONTROLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH de la voiture dûment visée par la FFSA, ainsi que le passeport technique.

Les concurrents doivent obligatoirement être titulaires d'une licence de conducteur valable pour l'année en cours.

ARTICLE 10. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES & TECHNIQUES

Samedi 23 Juin 2012

- 15H00 - 19H00 Centre Sport et Loisir de la Baillie à Arles sur Tech

-

Dimanche 24 Juin 2012

- 7H45 – 8H30 Centre Sport et Loisir de la Baillie à Arles sur Tech

ARTICLE 11. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1. DISPOSITIONS GENERALES

Conforme au règlement standard Courses de Côte.

11.2. DISPOSITIONS PARTICULIERES

11.2.1. Ordre de départ

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve de régularité.

11.2.2. Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

11.2.3. Carburants – Pneumatiques – Equipements

Conforme au règlement standard Courses de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

11.2.4. Numéros de course

Conformes au règlement standard Courses de Côte.

11.2.5. Echauffement des Pneumatiques

Conforme au règlement standard Courses de Côte.

11.2.6. Conférence aux pilotes (briefing)

Briefing obligatoire le Dimanche 24 Juin à 8H35 près du parc fermé.

11.2.7. Pénalités

Conforme au règlement standard courses de côte.

11.2.8. Classements

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais.

Pour la course

L'épreuve se disputera en trois manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Il ne sera pas établi de classement scratch.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacune des catégories 1, 2, 3, 4 et 5 sans division de classe.
- Un classement séparé pour les « classic » qui ne devront jamais figurer au classement des VHC

11.2.9. Réclamations

Le délai d'une réclamation contre les résultats ou le classement est de 30 minutes après l'affichage des résultats.

La caution de réclamation est fixée à 680 € et est à verser lors de la réclamation à la FFSA.

La caution ne sera remboursée que si le bien-fondé de la réclamation est reconnu.

Le droit de réclamation n'appartient qu'aux concurrents dûment inscrits ou à leurs représentants titulaires d'une procuration écrite originale.

Les réclamations collectives, de même que celles contre le chronométrage ou contre des décisions de juges de fait ne sont pas admises.

Au cas où une réclamation nécessiterait un démontage du véhicule, les frais estimés comme probables seront garantis par une avance fixée par les Commissaires Sportifs. Le contrôle lui-même sera subordonné au versement de ladite avance de frais dans le délai fixé par les Commissaires Sportifs.

11.2.10. Appels

La caution d'appel national est fixée à : 3.300 €

ARTICLE 12. PRIX

Tous les concurrents classés seront récompensés.

ARTICLE 13. DISTRIBUTION DES PRIX

Elle aura lieu le Dimanche 24 Juin 2012 au **Centre Sport et Loisir de la Baillie à Arles/Tech** à partir de 19H15.

La participation à la remise des prix est une question d'honneur pour chaque participant.